

AUXERRE



ENTRÉE EN 6^{ÈME}

CLASSES À

HORAIRES

AMÉNAGÉS

MUSIQUE

CHAM

**DU COLLÈGE DENFERT ROCHEREAU
ET DU CONSERVATOIRE**



*Année scolaire
2024-2025*

RÉUNIONS D'INFORMATIONS : VOIR AU DOS





LES C.H.A.M., QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) profitent, dans le temps scolaire, d'un enseignement général au collège et d'un parcours artistique au Conservatoire. Ces formations favorisent la concentration, mémorisation, musicalité, créativité, communication, sociabilité. Les élèves participent à plusieurs projets dans l'année : concerts, rencontres d'artistes...



QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Tout élève entrant en 6^{ème} en 2024-2025, quel que soit son niveau musical, peut candidater. Il est également possible d'intégrer ces classes jusqu'à la 3^{ème} (sous condition de niveau). Cette orientation suppose une réelle motivation de l'élève qui devra s'investir pleinement dans les activités artistiques collectives proposées. Une dérogation est envisageable pour les élèves venant d'un autre secteur scolaire.



L'ORGANISATION DES COURS

Emploi du temps : deux demi-journées par semaine le mardi (13h15 à 16h) et le vendredi après-midi (15h à 16h30).

Programmes scolaires : identiques à ceux des classes traditionnelles de niveau équivalent.

Cours de musique au conservatoire : enseignement musical spécifique théorique et pratique, dense et adapté.

Accueil des élèves : vendredi 13 septembre 2024

Reprise des cours : mardi 17 septembre 2024

Les élèves doivent suivre obligatoirement les cours suivants :

Au collège : éducation musicale + chorale du collège

Au conservatoire :

Cursus traditionnel : formation musicale + instrument + pratique collective

LES ENSEIGNEMENTS DU CONSERVATOIRE

Flûte, Hautbois, Clarinette, Saxophone, Basson.

Trompette, Trombone, Cor, Tuba.

Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse.

Piano, Orgue, Clavecin, Guitare, Harpe, Percussions, Accordéon.

Chant & Chant Choral. Junior Vents et Pépinières cordes,

Orchestre d'Harmonie, Orchestre Symphonique des jeunes,

Musique de Chambre, ensembles de Jazz, ateliers de Musiques actuelles,

Chant Musiques actuelles jazz

Cours spécifiques CHAM : Projet collectif vocal et artistique (tous les élèves)
Ensemble instrumental (tous les élèves)
Méthodologie (tous les élèves)
Histoire de la musique, histoire des arts (6^{ème} / 5^{ème})
Percussions corporelles et batucada (6^{ème} / 5^{ème})
Polyphonie vocale (5^{ème})
Atelier de création de chansons (4^{ème})
Pratique instrumentale autonome (4^{ème})
Atelier scénique théâtral (4^{ème}/3^{ème})
Projet personnel artistique (3^{ème})

CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

- le bulletin d'inscription dûment rempli (ci-joint),
- une lettre de motivation écrite par l'élève.

Un exemplaire du dossier est à envoyer à chaque établissement : au Collège Denfert-Rochereau et au Conservatoire.

Date limite du retour des dossiers : vendredi 29 mars 2024

Après cette date, veuillez contacter directement le conservatoire ou le collège.

Après réception du dossier, le Conservatoire convoque l'élève à un entretien et/ou une audition d'entrée.

AUDITION D'ENTRÉE

Cette audition permet de vérifier que le candidat sera en mesure de suivre avec profit la formation proposée. Elle concerne tous les candidats. Elle aura lieu **lundi 8 avril 2024**.

Ces auditions comportent :

- **Pour les débutants** : présentation d'un chant a capella
- **Pour les non-débutants** : présentation d'une oeuvre musicale, vocale et/ou instrumentale
- **Pour tous** : un atelier collectif de jeux vocaux et rythmiques et un entretien de motivation

La commission d'admission de la Direction académique de l'Yonne se déroulera **le jeudi 2 mai 2024**. Elle s'appuie sur le dossier scolaire et musical du candidat et procède à l'affectation des candidats retenus.



A NOTER

S'inscrire en CHAM suppose un engagement sur la durée de la scolarité (de la 6^{ème} à la 3^{ème}). En cas de difficultés dans le travail ou de comportements inappropriés, les équipes éducatives du collège et du conservatoire pourront statuer sur le maintien ou non de l'élève dans ces classes.

Les élèves CHAM doivent obligatoirement être inscrits au Conservatoire d'Auxerre.

Les cours de musique du conservatoire (cursus traditionnel) ont lieu en dehors du temps scolaire (hors CHAM).

Le transport des élèves entre le collège et le Conservatoire par car est prévu. Il s'effectue sous la responsabilité du collège. Il peut être assuré par les familles contre décharge.

Le fonctionnement CHAM (procédures de recrutement des élèves, organisation pratique et pédagogique, allègement des volumes horaires de l'enseignement scolaire...) s'effectue conformément aux textes officiels qui le régissent (B.O. n° 31 du 29 août 2002 et 27 juillet 2006). En conséquence l'entrée en CHAM n'est pas compatible avec l'option latin.

Réunions d'informations à l'attention des familles :

Jeudi 7 mars 2024 à 18h

au collège Denfert-Rochereau, avenue Denfert Rochereau

Samedi 9 mars 2024 à 11h

au Conservatoire, 24 rue des Moreaux

Après cette date, merci de contacter directement le conservatoire ou le collège.

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS
DE CANDIDATURE :
VENDREDI 29 MARS 2024**

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DANSE

24 rue des Moreaux

89000 Auxerre

Téléphone : 03 86 40 95 10

enseignements.artistiques@auxerre.com



COLLÈGE DENFERT-ROCHEREAU

1 Avenue Denfert-Rochereau

89000 Auxerre

Téléphone : 03 86 72 08 80

0890006y@ac-dijon.fr